



## **EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal**

### **Séance du 28 juin 2018**

Le Conseil Municipal, convoqué le 21 juin 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

**Présidence** de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :**

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question 8), Mme Karima ROCHDI, M. Rémi STHAL (jusqu'à la question 36 incluse), Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 5), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 6), M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

**Secrétaire :**

M. Yves-Michel DAHOUI.

**Absents :**

M. Clément DELBENDE, M. Abdel GHEZALI, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL (à compter de la question n° 37), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Michel OMOURI, M. Julien ACARD.

**Procurations de vote :**

M. Clément DELBENDE à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Nicolas BODIN, Mme Rosa REBRAB à M. Thierry MORTON (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Catherine THIEBAUT, M. Rémi STHAL à Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 37), Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Ludovic CROIZIER (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Michel OMOURI à M. Pascal BONNET, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

**OBJET :** 37 - Nouvel aménagement Pont de la République - Convention entre le CEREMA, la Ville de Besançon et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

**Nouvel aménagement Pont de la République**  
**Convention entre le CEREMA, la Ville de Besançon**  
**et la Communauté d'Agglomération**  
**du Grand Besançon**

**Rapporteur : Mme l'Adjointe ZEHAFF**

	<b>Date</b>	<b>Avis</b>
Commission n° 5	20/06/2018	Favorable unanime

### **I - Contexte**

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a, par délibération du 24 juin 2005, validé son «schéma directeur cyclable» dans ses principes et déterminé des priorités de réalisation. Le plan de déplacements urbains (PDU) approuvé en 2013 a défini la politique de mobilité de l'agglomération et favorisé la pratique du vélo. En parallèle, elle s'est dotée en 2014 d'un réseau de deux lignes de tramway qui parcourt l'agglomération d'ouest en est en franchissant plusieurs fois la rivière Doubs sur les ouvrages historiques que sont les ponts de Canot, Battant et de la République.

Ces démarches ambitieuses de déploiement d'une offre de transport en commun et d'un réseau cyclable tous deux performants répondent aux enjeux actuels en matière d'évolution de la mobilité. Elles se heurtent toutefois aux difficultés que constituent les contraintes d'espace imposées par la géographie, la configuration et l'architecture qui préexistent dans le centre historique de la ville.

Cette situation se retrouve en particulier au niveau du Pont de la République et de ses abords de part et d'autre du Doubs. En effet, le pont de la République, voisin de la Gare de Besançon, voit cohabiter sur sa traversée tramways, véhicules motorisés, vélos et piétons dans des conditions qui s'avèrent aujourd'hui non satisfaisantes, en termes notamment de confort et de sécurité de tous ces modes de déplacement.

L'usage de la plateforme du tramway par les cyclistes pour franchir le pont, en dépit de l'interdiction qui prévaut, de même que la cohabitation des cyclistes et des piétons sur un espace contraint constituent des illustrations de la situation actuelle sur ce site.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, autorité organisatrice des mobilités sur l'Agglomération et la Ville en charge de la voirie souhaitent remédier à ces dysfonctionnements avec comme objectifs essentiels la continuité des itinéraires cyclables et le maintien du niveau de service transport en commun.

## II - La convention

### A/ L'objet de la convention

Le CEREMA va mener une mission d'expérimentation d'une solution d'aménagement innovante facilitant la cohabitation de tous les usagers empruntant le Pont de la République. Il établira un diagnostic réglementaire et des usages pour proposer au groupe de suivi un scénario d'aménagement à retenir. Celui-ci fera l'objet d'une expérimentation.

Sur la base de ce scénario, le CEREMA apportera un appui à la conception technique et réglementaire de la solution à expérimenter. Il accompagnera également les deux collectivités sur la communication à adopter auprès des partenaires et des usagers dans le contexte de modification de l'aménagement. Il évaluera enfin le fonctionnement de ce nouvel aménagement mis en œuvre et identifiera les éventuelles difficultés rencontrées.

### B/ Le coût de l'intervention de CEREMA

Le coût de l'intervention du CEREMA est estimé au maximum à 50 000 € HT. La répartition de cette dépense entre l'ensemble des partenaires est la suivante :

- 40 % pour le CEREMA, soit 20 000 € HT
- 30 % pour la Ville de Besançon, soit 15 000 € HT
- 30 % pour la CAGB, soit 15 000 €.

**A la majorité des suffrages exprimés (8 contre - 6 abstentions), le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention ci-jointe entre le CEREMA, la Ville de Besançon et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon en vue d'expérimenter une nouvelle solution d'aménagement du Pont de la République.**

M. FOUSSERET, élu intéressé, n'a pris part ni au vote, ni au débat.

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe,

  
Daniëlle DARD.



Rapport adopté à la majorité

Pour : 40

Contre : 8

Abstentions : 6

Ne prennent pas part au vote : 1

Préfecture du Doubs  
Reçu le - 6 JUIL. 2018  
Contrôle de légalité

